L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 22 JANVIER 1875. ...me Année.

DUFOUR & LIMET
PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 22 JANVIER

SENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

SPECTACLES.

Le plan de Campagne de Grant.

Grant, le taciturne, a été réveillé de son apathie apparente par les retentissants échos des élections de novembre. S'arrachant aux délices de Long Branch, il est revenu à la maison Blanche, décidé à faire tête à l'orage sur tous les points et à se maintenir envers et contre tous, dans la position à laquelle il croit avoir un droit inamovible comme souverain de l'Union.

Nous voyons aujourd'hui se développer le plan de campagne qu'il a arrêté pour faire échec à ceux qui veulent le renverser. Nous n'avons ... qu'il y a dans ce plan plus de profondeur qu'on ne le suppose peut-être généralement.

[illegible]

Un nouveau plan pour la sujétion du Sud.

Le Sénateur radical, Clayton, de l'Arkansas, vient de présenter au Sénat des Etats-Unis, un bill dont nous pouvons apprécier suffisamment la portée par le résumé télégraphique qui en a été publié hier.

Sous prétexte de protéger les Etats contre l'invasion et la violence domestique, cas prévus par la constitution, la mesure a pour objet pratique de protéger les gouvernements usurpateurs radicaux établis par l'intervention fédérale. Nous reproduisons ici la substance des dispositions du bill :

Le bill porte que quiconque envahira un Etat pour violer les lois du dit Etat ou des Etats-Unis ou pour intervenir en quelque sorte dans l'exécution des dites lois, ou quiconque conspirera, combinera et se coalisera avec toute autre personne pour un des buts ci-dessus indiqués sera jugé coupable de félonie, s'il y a lieu, et puni d'une amende de $10,000 au plus et de 10 ans au plus de travaux forcés.

La première partie a trait à ceux qui envahiront l'Etat, mais la seconde vise ceux qui conspireront pour violer les lois &c.

C'est-à-dire que le bill propose de déclarer crime contre les Etats-Unis, ce qui a toujours été considéré comme un crime d'Etat, et de donner juridiction aux Cours des Etats-Unis sur des faits d'un caractère purement local. Le bill porte, en effet :

Les cours de district des Etats-Unis seront saisies de ces délits. Les avocats de district, les marshals et députés-marshals des Etats-Unis, et les commissaires des Etats-Unis et tous les autres officiers des Etats-Unis, qui pourront être autorisés par le Président des Etats-Unis, sont requis par ce bill, de poursuivre les personnes coupables de violation de ces clauses, de les arrêter, emprisonner, ou de les recevoir à caution, le cas échéant, pour qu'elles soient jugées par les cours compétentes.

Il est facile d'apercevoir le fond de la pensée qui a inspiré ce bill. C'est de donner aux Cours fédérales l'autorité de décider entre deux gouvernements rivaux qui se disputent le pouvoir dans un Etat, comme c'est le cas dans l'Arkansas et dans la Louisiane. Ce que le Congrès hésite à faire, un simple juge de district serait autorisé à le faire. La légalité d'un gouvernement d'Etat, celle d'une législature, le caractère et la légitimité des lois, la souveraineté du peuple de l'Etat, tout cela serait soumis à la décision du juge à la merci duquel se trouverait conséquemment l'existence ou l'indépendance d'un Etat.

Un pareil bill ne saurait passer sans rencontrer une formidable opposition ; mais sa présentation dans la Chambre haute du Congrès, est un des symptômes des temps troublés dans lesquels nous vivons et de l'oblitération alarmante des saines notions du droit constitutionnel chez ceux qui sont censés représenter dans le gouvernement, l'esprit conservateur et les vieilles traditions du respect dû au pacte fondamental qui a garanti l'indépendance des Etats.

La contre-partie du plan de Grant.

Le dernier numéro du *Wilkes's Spirit of the Times* contient un article d'autant plus remarquable qu'il parait dans un journal qui a toujours été républicain.

L'auteur considère que l'approbation de la dépêche de Sheridan équivaut, de la part de Grant, à avoir assumé le pouvoir suprême. Le gouvernement militaire, est proclamé et le gouvernement civil est renversé. Grant ne veut pas se faire Roi, le titre de président lui suffit, pourvu qu'il le conserve, mais il s'arrange de façon à se conserver et s'il ne peut contrôler les Etats en détail, il dissoudra le collège électoral.

Ceci posé, voici comment l'auteur propose de contrecarrer les plans de Grant.

Grant ayant poussé la hardiesse si loin, ... il est temps de ... le mettre en accusation ... et pour ... ses subalternes coupables de trahison, les gouvernements d'Etat doivent lever immédiatement des troupes et les tenir prêtes en vue de la plus cruelle extrémité. Son message de mercredi dernier montre seulement que ses conseillers effrayés lui ont fait retirer la main de la quelle il tenait déjà le pouvoir suprême, comme une concession temporaire à un expédient politique.

Mais quand les clameurs seront apaisées, il reviendra. La première mesure du Congrès doit être d'ordonner le retrait des forces fédérales des Etats du Sud, et ... de refuser toutes les allocations pour l'armée jusqu'à ce que le crime de l'Exécutif ait été dûment puni ou expié. Le premier devoir du peuple, par ses législatures assemblées, et notamment dans les Etats de New York, de New Jersey, d'Ohio, d'Indiana, de la Caroline du Nord, de l'Arkansas et de l'Alabama qui est récemment devenu démocrate, est de donner pour instructions aux sénateurs qui les représentent, de voter contre les usurpations du Président.

S'ils refusent d'obéir à ces instructions légitimes, le cercle de la trahison sera distinctement élargi et il y aura d'autant plus de raison pour que les forces d'Etat soient considérables. C'est de la force de traiter le récent coup d'Etat présidentiel comme de la politique ordinaire, et on ne peut plus assumer que Grant ne se propose pas de saisir le gouvernement puisqu'il en a déjà pris les rênes.

Il n'est plus temps de parler de l'empêcher de se faire dictateur ; la seule chose qui nous reste à faire est de nous efforcer de le faire sortir. Il est presque certain que pour cela nous aurons besoin de la force et nous devons être en mesure de l'employer.

L'OPINION DU VICE-PRESIDENT WILSON.

M. Wilson a écrit une lettre à M. Samuel Bowles en réponse à un paragraphe publié dans le "Springfield Republic" et qui affirmait que le vice-président des Etats-Unis déclarait ouvertement que le parti républicain serait certainement battu à la prochaine élection.

M. Wilson nie avoir tenu ce langage ; il ne croit pas à la défaite. Le parti pourrait réussir ; il est nécessaire de le maintenir "au pouvoir" j'admets aussi tel, que le danger existe, mais cela ne vient pas de ses erreurs ; la position est dûe à la mauvaise conduite de certains chefs éminents. Il faut se prononcer, immédiatement contre un troisième terme et dissiper ainsi de pénibles craintes qui, plus que toute autre cause, éloigne le peuple du parti, destituer beaucoup d'officiers—grands et petits—surtout quelques-uns des plus hauts placés qui par la manière dont ils ont dirigé leurs départements, se sont rendus et ont rendu le parti odieux ; adopter envers le Sud une politique conciliante bien que ferme ; éviter toute intervention irritante et ne plus faire peser sur le Sud la lourde main du gouvernement.

Il faut défendre les droits des noirs, mais éviter les lois inconstitutionnelles et les mesures dont la constitutionnalité est douteuse. Il ne faut pas offenser l'opinion publique du Nord par des actes ou un langage violents à l'égard du Sud. Il faut tendre la main aux hommes qui se sont égarés en suivant Greeley, mais appartiennent de cœur au parti républicain ; il faut nous les concilier, témoigner de la confiance à leurs chefs et donner des postes importants à quelques-uns de ces derniers.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au-dessous du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5. A une ... Canal.

LE COMITÉ CONGRESSIONNEL.

On ne sait rien encore de positif sur les intentions du second sous-comité congressionnel qui était attendu hier soir, ni sur le caractère et la forme de l'enquête à laquelle il doit procéder.

Pour être prêt à tout évènement, le comité de 70 a autorisé son président, M. R. H. Marr, à nommer un comité qui sera chargé de défendre les intérêts conservateurs dans cette enquête.

Ce comité auquel M. Marr est adjoint *ex-officio*, se compose de MM. Col. F. C. Zacharie, chairman, J. H. Kennard, Charles Cavanac, H. D. Ogden, F. S. Goode, D. C. Labatt, R. H. Marr.

Le quartier-général du comité sera au bureau du gouverneur Mc Enery, rue du Canal No. 142. On nous prie de dire que les personnes qui auront des communications à faire au comité sont priées de les adresser par écrit au colonel Zacharie, chairman, à l'adresse ci-dessus.

VENTE DU "BULLETIN."

Voici en quels termes nos confrères du *Bulletin* annoncent, dans leur édition du soir, la vente de ce journal.

Le *New Orleans Bulletin* a été vendu ce matin en vertu d'un ordre de cour, dans la Rotonde du St. Charles Hotel, pour la somme de dix mille dollars. M. George Vinten, le principal créancier, étant l'acheteur.

Le journal restera sous sa direction actuelle et continuera à servir les intérêts en faveur desquels il a été fondé.

Nous sommes informé que M. Page Baker, rédacteur du *Bulletin* depuis la fondation de ce journal, et qui en avait été nommé administrateur après la mort de M. Byerly, a annoncé hier soir devant le comité de 70 que l'adjudication faite à M. Vinten était pour son compte, et il a donné l'assurance qu'il maintiendrait le journal dans la ligne politique suivie jusqu'à ce jour. Cette assurance sera certainement accueillie avec une vive satisfaction par les nombreux lecteurs du *Bulletin*.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

FORSTALL'S COTTON TABLES.—Nous avons reçu de M. Arthur Forstall un exemplaire de ses tableaux de calculs tout faits pour les transactions en coton, contenant les calculs sur les prix, le change, le frêt, les taux d'assurance, etc. Ce petit ouvrage est indispensable à tous les facteurs, courtiers et acheteurs de coton. La brochure fait honneur, sous le rapport typographique, à l'imprimerie du "*Prix Courant*."

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—Séance du 21.

Présidence de M. Hahn. Il n'y a eu de quorum qu'à midi et demi.

M. Hunsacker présente un substitut au bill d'allocation pour les dépenses contingentes de l'Assemblée, qui réduit la somme de $135,000 à $90,000. Le bill porte que cette somme sera prise sur le premier fonds venu.

M. Matthews s'y oppose. Il dit qu'il n'y a que trois fonds : le fonds général, le fonds des intérêts et le fonds d'école. Il espère que la Chambre ne voudra pas exproprier les écoles.

Hunsacker répond que le fonds général suffira.

Matthews veut qu'on ne touche pas au fonds d'école.

M. Murrell dit que ce bill serait insuffisant pour payer les dépenses de la session.

M. Drury soutient que la somme de $90,000 est suffisante à moins que les démocrates ne reviennent, alors l'allocation sera augmentée proportionnellement.

M. Lowell ne veut pas qu'on prenne la somme du fonds d'intérêts qui est sacré. Le funding bill est un contrat entre l'Etat et le porteur de bons, et doit être inviolable. Si on absorbe le fonds d'intérêt, l'Etat est en banqueroute.

M. Hunsaker répond que si cela est nécessaire, il est prêt à répudier toute la dette de l'Etat. Il demande que l'amendement de M. Mathews soit déposé sur la table.

Un appel des membres montre qu'il n'y en a plus que 53 présents.

Le sergent d'armes est envoyé à la recherche des absents.

Un quart d'heure après un quorum est déclaré exister, et l'amendement est adopté.

M. Lowell annonce qu'il vient de recevoir une dépêche annonçant que M. Pinchback a été admis à siéger au Sénat. On applaudit.

La première somme de $135,000 pour les dépenses de l'assemblée est rétablie par un vote de 32 contre 23.

M. Pierson réclame et dit que le comité est faux. Il soutient qu'il n'y avait pas de quorum. Il n'a pas voté lui-même, et l'orateur compte chaque membre comme s'il eût voté.

L'orateur s'en tient à sa décision, que M. Pierson dénonce.

L'orateur veut qu'on le respecte et ordonne au sergent d'armes de faire asseoir M. Pierson.

Ce dernier répète sa dénonciation et s'approche de la plateforme de l'orateur. Il en résulte une scène de grand désordre, M. Pierson défiant l'orateur et le sergent d'armes de lui faire quitter la salle. Si l'orateur, dit-il, veut être respecté, il faut qu'il respecte les autres.

M. Demas, qui présidait, appelle M. Hahn au fauteuil, Demas dit qu'il a rapporté conformément à l'instruction du comité.

M. Murrell demande que la Chambre refuse de recevoir le rapport, parce qu'il est faux. Trois membres, sans lui, n'ont pas voté sur la question. Ils se sont abstenus de voter justement pour briser le quorum. Par conséquent le vote est nul.

M. Demas se lève pour se défendre. Il veut forcer, dit-il, le membre de Madison à le respecter, si le secrétaire a fait une erreur, il n'en est pas responsable. Il a décidé sur l'information du secrétaire.

M. Murrell répète que le rapport fait à la Chambre est faux.

Divers autres membres prennent part à la discussion.

La motion de M. Murrell est déposée sur la table par 28 contre 27.

Le rapport du comité est ensuite adopté par 31 contre 24, bien que M. Murrell ait refusé de voter, ce qui réduit le vote à 51.

Une clause du bill donne au comité le pouvoir de négocier la vente de warrants, si l'on ne peut se procurer l'argent autrement.

M. Lowell dénonce ce projet conçu dans l'intérêt des courtiers de la rue Carondelet et de la rue St-Charles.

Il veut que le bill soit envoyé à l'impression afin que tout le monde sache et surtout pour que le comité congressionnel sache dans quelle sorte de législation ils sont engagés.

M. Hunsacker nie que le comité ait été influencé par des courtiers.

M. Lowell répond qu'il n'a voulu se permettre aucune imputation fâcheuse contre le comité ou contre aucun membre de la Chambre.

M. Hunsacker repousse avec mépris la réflexion sur le comité. Il espère que le bill sera imprimé pour que chacun le juge.

Le bill est à peu près identique à celui d'il y a deux ans. Il est insuffisant pour payer les membres et, à la fin de la session, les membres seraient obligés de faire ce qu'ils firent il y a deux ans, vendre leurs warrants aux courtiers à 20 cents à la piastre.

Sur la motion de reconsidérer le vote par lequel le rapport a été adopté, 53 membres seulement répondent à l'appel. La Chambre s'ajourne, faute de quorum.

SÉNAT.

Ce corps se réunit à midi. Un quorum est présent.

L'examen du véto du gouverneur sur le bill qui réduisait les émoluments de l'avocat de district est ajourné à mercredi prochain. Ce véto avait été soutenu déjà, mais reconsidéré.

Allain présente une pétition de John Gair qui conteste le siége de Breaux. Référé.

Le véto du gouverneur sur le bill d'élection est appelé et ajourné.

D'un consentement unanime M. Anderson présente un acte amendant l'acte pour forcer le payement des taxes.

Déposé, suivant le réglement.

M. Green présente un acte pour payer les frais généraux de l'Etat pour 1875. Déposé, suivant le réglement.

Après une séance exécutive, le Sénat s'ajourne à vendredi.

On a annoncé les bills suivants :

Un bill pour empêcher la falsification du lait.

Un bill pour préserver la santé de la ville.

Un bill pour permettre l'émission de mandats le dimanche contre les personnes violant les lois de l'Etat.

Un acte pour protéger les êtres humains contre l'immoralité, l'abus et la cruauté.

Un acte incorporant la Société de la Louisiane pour empêcher la cruauté envers les animaux.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé moka au dépôt de thé rue du Camp 5.

OPÉRA.

Hier soir la *Dame Blanche*, interprétée par MM. Gadilhe, Degref, Miral, Donval, Mmes Henriette de Joly, Liogier, Richer, a été accueillie comme une de ces œuvres qui ne vieillissent pas malgré les modifications que le goût musical a subies depuis l'époque où cet opéra-comique faisait les délices des dilettanti de la Restauration.

Le public a revu avec plaisir Mme Richer sous les cheveux blancs de dame Marguerite, et l'a saluée de ses applaudissements.

On annonce pour la matinée de demain la *Fille du Régiment* et les *Noces de Jeannette*. Le soir on donnera les *Huguenots*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Nous annonçons pour ce soir, la représentation au bénéfice de Mlle Lucile Western avec la ferme conviction que le public qui, il y a deux semaines, lui a fait un si bienveillant accueil, profitera de cette occasion pour lui prouver d'une façon non équivoque qu'elle a su gagner sa faveur. Ces soirées à bénéfice sont généralement bien suivies ; ce qui nous laisse espérer que la bénéficiaire de ce soir partagera la bonne fortune de ses devancières, et que les habitués de l'Académie lui donneront des marques d'une touchante sympathie. La représentation de "Oliver Twist" a été parfaite, ment réussie hier soir ; Nancy et Bill Sykes, rappelés plusieurs fois, ont été couverts d'applaudissements. M. White, dans les sordides haillons de Fagin, chef de bandits, s'est surpassé ; il a rendu la scène de folie au dernier acte avec une saisissante vérité.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Shakespeare est positivement l'auteur favori des grands artistes ; ils se font tous ses interprètes. Mardi dernier, Lawrence Barrett jouait "Hamlet" ; hier soir, "King Lear," deux tragédies dans lesquelles cet acteur se révèle tout entier. Ce soir pour son bénéfice, il a choisi l'idylle des heather hills intitulée : "Man O'Airlie." M. Barrett a acquis des droits à la sympathie du public, et il les réclame pour ce soir.

THÉATRE ST CHARLES.—La troupe de combinaison Lauder poursuit le cours de ses succès. "School for Scandal" a fait les frais de la soirée hier, et Mme Lander dans le rôle de Lady Teazle, et M. Taylor dans celui de Charles Surface, ont amusé leurs auditeurs. Ce soir, comme il a été annoncé, le bénéfice de Mme Lander a lieu, à l'occasion duquel la tragédie de Shakespeare, "Anthony and Cleopatra" sera donnée. Les admirateurs de la bénéficiaire y sont conviés.

PIANOS RÉPARÉS ET ACCORDÉS A BON MARCHÉ.—Nous recommandons aux pianistes l'annonce que M. A. J. Bulkeley, facteur de pianos, publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. M. Bulkeley, rue des Magasins 90, près du marché de la rue Tonti, accorde les pianos, les orgues, les mélodéons, dans toutes les parties de la ville ou d'Alger pour une piastre et demie, et il répare ces instruments à des prix analogues. On ne saurait exiger moins et cette modicité de prix place sans doute à beaucoup de monde. Les ordres laissés chez MM. Charpeaux & Cie, rue Royale No 9 ou chez M. A. E. Blackmar, rue du Canal 159, ou envoyés par la poste à l'adresse même du facteur seront promptement exécutés.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Kellogg menacé.

On dit tellement que Kellogg veut faire ajourner *sine die* sa Législature paiachée de l'Hôtel St Louis, que nous sommes forcé de croire qu'il y a un peu de vérité dans cette rumeur. Kellogg, cependant, en exprimant ce désir, qui est peut-être un ordre, a ameuté contre lui tout le troupeau de Mike Hahn, qui se soucie fort peu d'avoir ou *quorum* ou non, et qui veut siéger envers et contre tous, pour gagner ses huit piastres par jour, sans parler des pots de vin qui ne sont pas mentionnés dans les registres officiels.

D'ailleurs, si l'on demandait à l'un des nègres de Hahn, ce que veut dire *quorum*, il y a cent à parier qu'il montrerait le blanc des yeux et que ses doigts crispés se plongeraient avec frénésie dans la laine crépue qui tient lieu de chevelure aux fils de Cham.

Les *honorables* ont donc monté une petite cabale contre le pseudo-gouverneur, et tout nous porte à croire que la conspiration est ténébreuse, puisque César Caius Antoine en est le chef.

Il s'agirait de mettre Kellogg en accusation,—ce qui serait une bénédiction,—et de le déposer, sans *quorum* dans la Chambre basse de la Législature,—ce qui serait plus difficile.

L'aventure a l'air de rire de tout cela, mais il rit du bout des lèvres et le cœur n'y est pour rien.

Le but des fidèles de Hahn serait de remplacer Kellogg par Antoine, ce qui serait peut-être moins mauvais pour la Louisiane, si Kellogg et Antoine ne se valaient pas sous tous les rapports.

Phil. le silencieux.

Phil. Sheridan depuis son expédition aux Attakapas n'a pas écrit, et cela nous étonne à bon droit. D'où vient donc que le *Tueur* de Piégans ait renoncé aussi entièrement à envoyer à Washington pour le bénéfice de l'homme au cigare, son expédition de West Point, de ces télégrammes à sensation, qui l'ont rendu célèbre dernièrement dans tous les Etats-Unis ?

Phil s'endort-il dans les délices de Capoue, ou a-t-il oublié qu'il est venu ici avec une mission spéciale, celle de renchérir sur tous les contes à dormir debout à l'aide desquels l'attorney général Williams et ses pareils essayent depuis deux ans de réveiller les préjugés du Nord contre le Sud ?

Phil a certainement tort de s'arrêter en si beau chemin ; sa réputation de véracité est si bien établie qu'il peut tout dire maintenant sans craindre que sa parole soit mise en doute.

Sheridan a probablement ses raisons pour régler momentanément devant le style épistolaire ; il est trop enilé pour s'apercevoir jamais de son inanité, mais il se fait tant de bruit depuis deux semaines aux Etats-Unis à cause de ses exploits en Louisiane et du compliment si flatteur qu'il a adressé aux Louisianais, que Phil, tout en n'ayant pas peur, est un peu ahuri pour le quart d'heure et fait le mort par ordre du cabinet de Washington. Il n'en est que plus sanguinaire, cependant, et il en veut mortellement aux *bandits* de la Nlle-Orléans et de la Louisiane, d'avoir donné à rire à ses dépens, comme si la faute n'en était pas entièrement à ses télégrammes.

Le meurtre de Gerdes.

Le coroner Chastant a fait une enquête hier matin, sur le meurtre de Henry Gerdes, tué dans la nuit de mercredi, mais n'a pu rien découvrir. Le jury s'est contenté de déclarer dans son verdict que Henry Gerdes était mort à la suite d'un coup qui lui avait été asséné sur la tête avec une massue par des hommes inconnus.

L'affaire en est là. Le général Sheridan, cependant, qui semble s'être constitué le grand justicier de la Louisiane et qui a un tableau de tous les meurtres commis ou devant être commis, pourrait peut-être, s'il voulait bien s'informer auprès d'un député marshal des Etats-Unis, donner quelques renseignements sur l'assassinat mystérieux de Henry Gerdes.

Un incendie.

Avant hier vers minuit, le feu s'est déclaré dans la maison sise au coin des rues Bienville et Tonti, appartenant à Mme D. Kurbin et occupée par elle.

La bâtisse et la cuisine attenante ont été entièrement consumées. Elles étaient assurées pour $2000 dans la compagnie des Marchands. Les flammes ont gagné rapidement la maison voisine, rue Tonti, appartenant à M. H. Hartman et habitée par lui, qui a eu le même sort. Les pertes sont également couvertes par une assurance, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

La maison double sise rue Tonti, appartenant à M. Gleason et habitée d'un côté par lui et de l'autre par M. Pepper a été aussi la proie de l'élément destructeur. Cette dernière maison était assurée comme les autres. On a lieu de croire que le feu a été mis par un incendiaire, car Mme Kurbin a déclaré avoir été éveillée par un bruit étrange dans la maison quelques minutes avant l'incendie.

Malgré des chemins impassables pour ainsi dire, les pompiers sont arrivés promptement au lieu du désastre, mais leurs efforts n'ont eu d'autre resultat que d'empêcher la conflagration de s'étendre plus loin, car ils ont été gênés par le manque d'eau, ce qui est assez singulier après la quarantaine de pluie que nous venons d'avoir.

Encore un mystère.

Vers huit heures et demie, hier matin, le corps d'un homme blanc inconnu a été trouvé flottant dans le fleuve devant l'hôpital Irdwick à Greenville.

Comme on a remarqué des marques de violence sur le corps, on a lieu de supposer qu'un meurtre a été commis, mais on ... le cadavre n'a pas ...

Une seconde descente ...

Les agents de police du troisième precinct, commandés par le capitaine ... tamat, suivant l'exemple qui leur avait été donné par leurs camarades du premier precinct, ont visité un bouge, au coin des rues Vieille-Levée et Ursulines, vers deux heures hier matin, et ont ... le propriétaire du lieu et une demi-douzaine de ses employés.

Le bouge ensuite a été fermé et il faut espérer qu'on ne l'ouvrira plus.

Coups de pistolet.

Vers sept heures, hier soir, une difficulté est survenue entre deux hommes, nommés Geo. W. Moore et J. Robinson, au coin des rues Ste-Anne et Clinton. Après avoir échangé quelques paroles, ils se sont séparés, mais Moore est entré dans la buvette du coin, dont il est le propriétaire, et prenant un revolver s'est mis à la poursuite de Robinson.

Ce dernier voyant venir Moore et devinant qu'il n'avait pas les meilleures intentions, lui a crié de ne pas l'approcher davantage ... Moore avançait toujours, il lui a tiré un coup de pistolet qui n'a pas eu d'effet. Moore a riposté en faisant feu trois fois ; la dernière balle a effleuré la tempe droite de Robinson, qui est tombé à terre. Moore a été arrêté alors par un agent de police, tandis que le blessé était conduit à sa résidence, au coin des rues Clinton et Levée.

TEMPERATURE.—21 janv. 1875. Thermomètre de C. Dunaud, opticien. Fahrenheit. Centigrade.

6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	70	[illegible]
6 P. M.	70	[illegible]

BAL DE LA SOCIÉTÉ CULINAIRE.—La Société culinaire donne demain soir, dans la salle Grunewald, son troisième grand bal annuel. Le comité d'invitation veut bien agréer nos remerciements pour les invitations qu'il nous a adressées. Ce bal, dont les préparatifs ont été confiés à un comité de messieurs qui s'y entendent, sera très brillant ; nous en avons ... et promet un puissant attrait aux ... nommes ainsi qu'ils le verront par le ... suivant :

[illegible]

—Des exercices de tir au revolver vont avoir lieu dans les régiments de cavalerie et dans les corps de gendarmerie. Un prix de 50 fr. sera accordé au meilleur tireur.

[illegible]

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,

23 et 25 ... Rue Bienville ... 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

Association d'Assurance ... COMPAGNIE L'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

[illegible]

MICHEL LION
AUX
CENT MILLE PALETOTS,
127 et 129 Vieille-Levée,
Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

[illegible]

Compagnie d'Achats Chapman.

J. BRANDIN FILS, Agent.

[illegible]

HERMANN ISAAC,

HORTICULTURE.

HORTICULTURE.

RICHARD FROTSCHER

A. BONNET,

Restaurants, Hôtels, &c.

RESTAURANT DE PARIS.

D. PHILIBERT.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Restaurant Antoine.

Commercial Restaurant,

MM. GERMAIN & AUGUSTE.

Restaurant Cosmopolitain.

Louisiane.

Dame de de pension.

Si vous cherchez la perfection dans le
THE OU LE CAFE
ALLEZ AU
Grand dépôt de thé de la Chine ET DU JAPON.

Habillements pour le peuple. CHEZ
GODCHAUX,

PAUL BOISSONNEAU,
Marchand-Tailleur.

No 1, Carondelet, coin Canal.

Demande d'emploi.

HOYT,

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

Aux Dames,

M. RIQUELME.
FABRIQUE DE CIGARES,

L. C. ARNY,

Propriété à vendre ...

GROCERIE A VENDRE

A louer ou à vendre.

A Vendre.

[illegible]